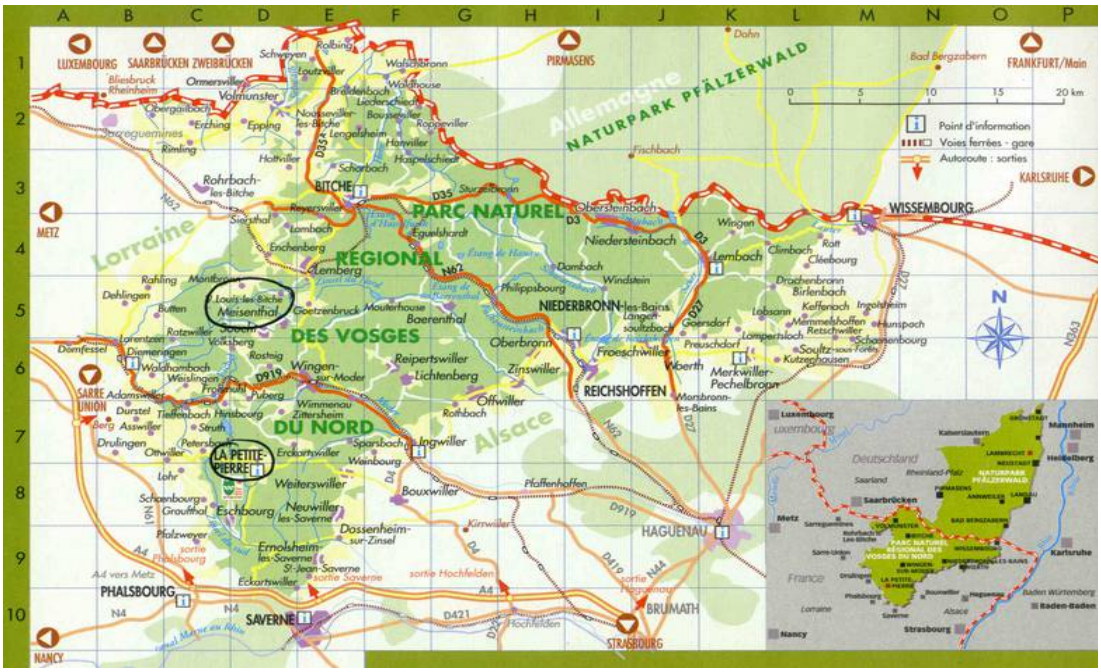
LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD, C'EST QUOI ??



Les **Vosges du Nord** sont un massif montagneux du Nord-Est de la France situé aux confins de l'Alsace et de la Lorraine dans la région naturelle de la Vasgovie. Il est délimité à l'est par la plaine d'Alsace, à l'ouest par le plateau lorrain, au nord par la frontière allemande (dont le Pfälzerwald en est le prolongement géomorphologique) et au sud par le col de Saverne. Son point culminant est le Grand Wintersberg qui atteint 581 mètres d'altitude. Il est souvent considéré comme la partie septentrionale du massif des Vosges et est protégé par un parc naturel régional depuis 1975.

Le massif est protégé depuis 1975 par le parc naturel régional des Vosges du Nord. Ce parc est connexe d'un parc naturel allemand se situant dans le massif du Pfälzerwald : le Naturpark Pfälzerwald. Ces deux parcs forment ensemble la réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald.

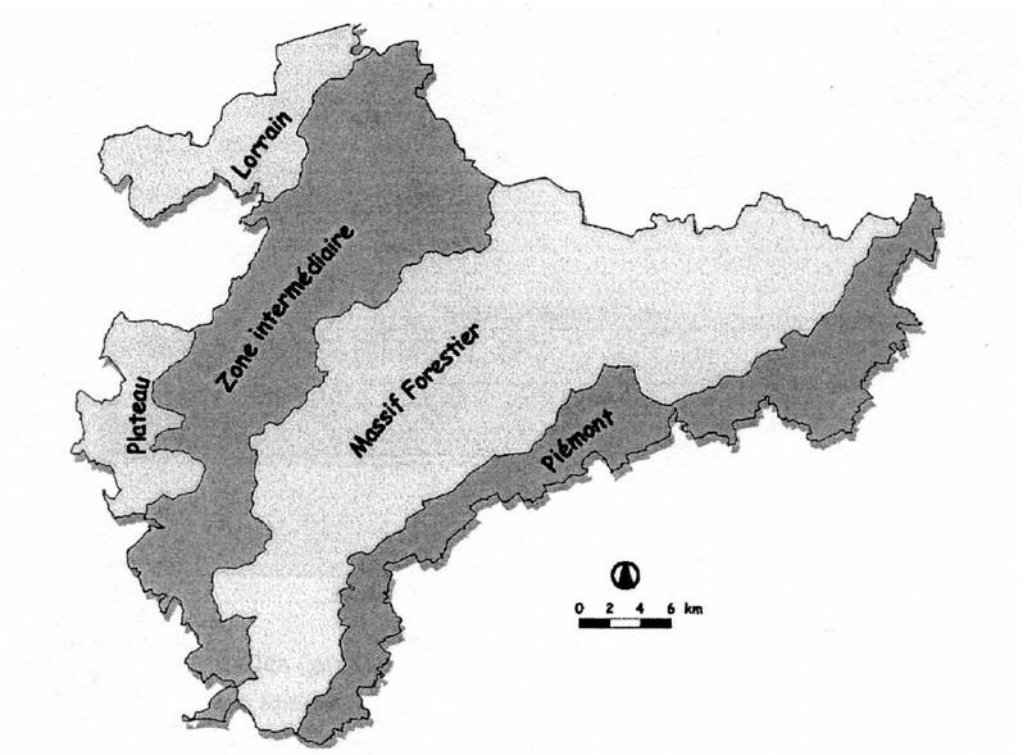
Dans la partie lorraine du parc se trouve une zone classée réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO en 1989 pour la richesse de son patrimoine naturel et les nombreuses actions de protection et d'éducation en faveur de l'environnement .

Nature : Le territoire renferme des richesses naturelles remarquables dont certaines sont uniques en France. Cette particularité est due entre autres à sa géologie et sa position dans l'hexagone.
En effet, les Vosges du Nord essentiellement gréseuses, soumises à un climat tempéré à tendance continentale (cela signifie que nos hivers peuvent être longs et froids et nos étés chauds et secs) et entaillées de nombreux cours d'eau hébergent des milieux naturels variés accueillant une faune et une flore originales

La Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord fait une place importante à la conservation de la nature.
D'une part elle prévoit des actions pour la protection durable du patrimoine naturel remarquable, avec en particulier les sites biologiques sensibles (rochers, forêts, pelouses, landes, ruisseaux,

marais) et les espèces rares et menacées (chevêche, lynx, gelinotte, chauves-souris).
D'autre part, la Charte entend prendre en compte la nature dans la gestion durable des grands ensembles patrimoniaux, en matière de gestion des eaux, des forêts et des espaces ouverts (friches, vergers)

Paysage : On distingue trois grandes unités : le piémont, le massif forestier et le plateau Lorrain. Les richesses de chacun de ces ensembles s'offrent à nous comme un témoignage du passé. Se développer tout en préservant cet héritage, c'est le pari que font chaque jour les habitants des communes du Parc.
Le Parc encourage les collectivités à préserver leur paysage en évitant la banalisation et la perte d'identité. Cette action passe par une bonne maîtrise de l'urbanisme (occupation du sol et architecture) , l'intégration des infrastructures (réseau électrique, réseau routier…), la gestion des espaces agricoles et des espaces naturels.



Les secteurs paysagers du Parc des Vosges du Nord

Quelques chiffres

- 130 500 hectares (1 305 km^2)
- 111 communes
- 65 % de couverture forestière soit 83 000 hectares (45 % de feuillus, 30 % de résineux, 25 % mixtes)
- 2 200 hectares de vergers
- 600 hectares de sites naturels sous protection juridique
- Point culminant : le Grand Wintersberg à 581 mètres
- 2 600 km d'itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT ou cyclotouristes balisés sur le Parc, dont 1 700 par le Club vosgien
- 35 châteaux forts sur des éperons de grès et 2 châteaux Renaissance
- 26 musées et expositions liés à l'histoire, aux traditions populaires ou aux savoir-faire techniques et artistiques
- 113 monuments historiques et sites, classés ou inscrits5 ouvrages de la ligne Maginot

Parc naturel régional, parc national : quelle différence ?

- **Un parc national** a pour but premier de préserver un milieu naturel remarquable et fragile, comme la Vanoise ou les Écrins. Les parcs nationaux sont créés sur des territoires inhabités. Leur réglementation est stricte, et elle déroge parfois au droit commun : chasse, cueillette et pêche sont limitées ; la construction ou la circulation sont fortement restreintes
- **Un parc naturel régional** est un lieu où l'on cherche à développer la vie économique, agricole et touristique, mais toujours dans le cadre d'un projet de territoire cohérent avec un patrimoine naturel et culturel et humain qui présente des qualités singulières.

Dinar Atila
Fallay Tom
Gaisoultanova Tamila
Karaskulu Melih